



Certificat de Non Appel en divorce

Par **fred85430**, le **20/12/2016 à 16:10**

Bonjour,rnrnDivorcé depuis le 2 juin 2016 , je voudrais avoir un certificat de non-appel , a qui dois-je m'adresser , tribunal de ma ville , tribunal d'appel ou court de cassation.rnMerci de votre retour.

Par **morobar**, le **20/12/2016 à 17:05**

Bonjour,rnA votre avocat.rnSachant que les appels ne sont pas déposés en cassation pas plus qu'au saint siège, j'opterai pour le greffe de la cour d'appel territorialement compétente pour votre différent.rnBlague à part, je suivrai la procédure indiquée ici:rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R18606>

Par **fred85430**, le **20/12/2016 à 17:13**

Merci morobar,rnj'ai effectivement fais cette démarche mais pas de réponse depuis 15 jours.

Par **morobar**, le **20/12/2016 à 17:24**

Je n'ai eu affaire au TGI des Sables d'Olonne qu'une seule fois, comme victime en outre, et j'en garde un très mauvais souvenir:rn* avant l'audiencern* pendant l'audiencernet J'attends toujours communication du titre exécutoire alors que le délibéré de l'audience "muscadet" est

publié depuis des semaines, pour le signifier à l'auteur des faits et récupérer plusieurs milliers d'euro de dégâts matériels.
Tentez un coup de fil au greffe.

Par **fred85430**, le **20/12/2016** à **17:27**

ok merci de votre aide et bon courage a vous.